

N°47

Objet :

**ACTUALISATION DES TARIFS
DU CIMETIERE COMMUNAL**

Rapporteur :

M. Jean-François DEMAREZ

Date de la Séance :

2 OCTOBRE 2024

Date de la Convocation :

26 SEPTEMBRE 2024

**Date d'affichage de la
convocation :**

26 SEPTEMBRE 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le 2 octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Ville d'Achères s'est réuni en séance sous la présidence de Monsieur Marc HONORÉ, Maire d'Achères, suite à la convocation faite plus de cinq jours à l'avance et affichée à la porte de la Mairie.

Etaients présents :

François DAZELLE, Annie DEBRAY-GYRARD, Martin DESSAIGNES, Daniel GIRAUD, Jean-François DEMAREZ, Suzanne JAUNET et Katell LANDIER.

Maire-Adjoint

Jacques TANGUY, Camille VAUR, Dominique DESMET et Evelyne BEAUDICHON.

Conseillers Municipaux Délégués

Sarah SABOURIN, Yves FUZET, Nicole MARTIN, Véronique LEBARBÉ, Jean-Paul DEMAREZ, Landry NKOUKA MILANDOU, Fatiha YAHIAOUI, Olivier LE GOFF, Lydie AUGUIN, Maeva CRUZ, Michèle FOUBERT, Grégory SANCHEZ, Annie-Nicole M'BOÉ et Louis-Armand VIREY.

Conseillers Municipaux

Etaients absents excusés ayant donné pouvoir :

Céline CHASSIN	pouvoir à	Marc HONORÉ
Alisson ZANI	pouvoir à	Jean-François DEMAREZ
Gharib NAJI	pouvoir à	Jean-Paul DEMAREZ
Jessica DORLENCOURT	pouvoir à	Grégory SANCHEZ

Etaients absents :

Abdelyamin DERRADJI
Jean-Marc JUSTINE
Valentin GUILLAUME
Salim LESAGE
Mourad MERGUI

Secrétaire de séance : Dominique DESMET

VOTE :
UNANIMITE

CONSEIL MUNICIPAL DU 02/10/2024

N°47

OBJET : ACTUALISATION DES TARIFS DU CIMETIÈRE COMMUNAL

Rapporteur : M. Jean-François DEMAREZ

VU le Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération n°51 du conseil municipal en date du 26 juin 2019 fixant les tarifs du cimetière,
VU l'avis favorable de la Commission Municipale Finances et développement économique du 20/09/2024

Considérant qu'au sein d'un cimetière, les concessions sont accordées moyennant le versement d'une redevance dont le montant est fixé par le conseil municipal,

Considérant qu'il convient de créer un tarif pour les plaques nominatives du jardin du souvenir ainsi que pour le caveau provisoire,

Considérant la nécessité d'assurer un roulement des emplacements disponibles dans le cimetière communal, et qu'à cet effet il a été décidé de supprimer les concessions cinquantenaires ainsi que les caveaux d'occasion,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

ARTICLE 1 : FIXE ainsi qu'il suit, les tarifs des concessions de terrain, des cases de columbarium, cavurne, caveau provisoire ainsi que les plaques nominatives du jardin du souvenir du cimetière communal :

Caractéristique	Tarifs à partir du 1er septembre 2019	Tarifs à compter du 1er novembre 2024
Concession 15 ans	200,00 €	230,00 €
Concession 30 ans	402,00 €	450,00 €
Concession 50 ans	670,00 €	prestation supprimée
Cavurnes et cases de Columbarium 10 ans	392,00 €	400,00 €
Plaque Jardin du souvenir	prestation inexistante	50,00 €
Ouverture et droit de séjour au caveau provisoire - Les 6 premiers jours	prestation non facturée	50,00 €
Ouverture et droit de séjour au caveau provisoire - Par jour supplémentaire	prestation non facturée	5,00 €
Caveaux d'occasion (tarifs en sus du terrain) 1 ou 2 places	1 146,00 €	prestation supprimée
Caveaux d'occasion (tarifs en sus du terrain) 3 places	1 489,00 €	prestation supprimée
Caveaux d'occasion (tarifs en sus du terrain) 4 places	1 833,00 €	prestation supprimée

ARTICLE 2 : DECIDE que les nouveaux tarifs seront applicables à compter du 1^{er} novembre 2024.

ARTICLE 3 : DIT que les recettes sont inscrites au budget communal.

Fait et délibéré à Achères, le 2 octobre 2024

Délibération publiée le :

Pour extrait conforme,

Le Maire

Marc HONORE



Accusé de réception en préfecture
078-217800051-20241002-047DEL24-DE
Date de télétransmission : 10/10/2024
Date de réception préfecture : 10/10/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Versailles, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication sur le site Internet de la Ville.